



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	56

Date de convocation

14 mars 2024

Environnement - Programme d'animations et de sensibilisation climat énergie 2024 et convention avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07

**N° de la délibération
2024-131**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

L'ADIL 26 et l'ALEC 07 sont des associations qui sensibilisent, informent et conseillent les particuliers autour des économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la mobilité, l'habitat.

L'ALEC 07 et l'ADIL de la Drôme sont des associations départementales qui apportent une information neutre et gratuite aux particuliers sur les questions de logement et d'énergie. Comme pour les années précédentes, il est proposé une convention annuelle de partenariat définissant les actions retenues pour l'année 2024. L'ALEC 07 et l'ADIL de la Drôme, dans le cadre du partenariat avec ARCHE Agglo, mèneront conjointement sur le territoire de la communauté d'agglomération un programme d'animations auprès du grand public sur les questions d'énergie.

.../...

Ces animations prendront la forme de conférences grand public dans la continuité des « vrais du faux de l'énergie » initiés en 2023. En fonction du nombre de communes volontaires pour co-organiser ces évènements (appel à candidature ARCHE Agglo), il est prévu entre 6 et 12 animations. Elles se répartiront sur 3 thématiques différentes qui correspondent aux préoccupations actuelles des habitants du territoire :

- ✓ Installer du photovoltaïque
- ✓ Pompe à chaleur et changement de système de chauffage
- ✓ Confort d'été sans climatisation

ARCHE Agglo organise le bon déploiement des conférences sur le territoire en accord étroit avec les communes partenaires pour accueillir les évènements. ARCHE Agglo assure également la bonne communication via la création des visuels de promotion et la diffusion sur ses canaux habituels de communication.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le programme d'animations à savoir :

- ✓ 6 à 12 « Vrai du faux de l'énergie » en partenariat avec les communes autour de 3 thématiques (Installer du photovoltaïque, Pompe à chaleur / systèmes de chauffage et confort d'été sans climatisation)
- ✓ Déploiement d'animations de type « Fresques du Climat » sur les communes volontaires
- ✓ Poursuite du service d'information-conseil au particuliers sur le photovoltaïque jusqu'à la fin de l'année
- ✓ Stand « Plan climat ARCHE Agglo » représentant la transversalité des actions de l'agglomération (Energie, déchets, habitat, mobilité, espaces naturels, alimentation...) avec mobilisation des agents concernés à la demande sur des évènements majeurs du territoire sur le thème de la transition écologique (semaine verte, festival territoire durable...).
- ✓ Une communication sur le chauffage au bois afin de promouvoir l'aide au renouvellement des anciennes installations dans le cadre de la lutte contre les émissions atmosphériques de particules fines.

Considérant qu'afin de toucher le maximum de public et d'être au plus près des habitants, il est proposé de lancer un appel à candidature auprès des communes qui souhaitent organiser ou accueillir une animation « vrais du faux de l'énergie » ou « fresque du climat » ;

Considérant qu'afin de contribuer à la bonne réalisation du programme d'actions ARCHE Agglo apportera une contribution financière forfaitaire maximum de 4 200 € à l'ADIL de la Drôme non soumis à TVA et de 4 200 € à l'ALEC07 non soumis à TVA. .../...

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 007-200073096-20240320-DELIB_2024_131-DE

Considérant le budget prévisionnel prévu au BP 2024 :

Animations 2024		Dépense maximum	Recettes (subventions sous réserve : fonds vert, CNR)	Autofinancement
6 à 12 Vrais du faux de l'énergie	Convention ADIL26 et ALEC07	8 400 €	4 200 €	4 200 €
10 Fresques du Climat	Prestation	8 000 €	4 000 €	4 000 €
Info-conseil au photovoltaïque avril à décembre	Convention ADIL26	5 400 €	2 700 €	2 700 €
1 stand Plan climat ARCHE Agglo	Interne			
1 campagne de communication chauffage au bois	Interne			
TOTAL		21 800 €	10 900 €	10 900 €

Considérant la convention ;

Considérant l'avis de la Commission Environnement du 6 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 56 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE le programme d'animations-sensibilisation énergie-climat 2024 et son budget prévisionnel ;
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès des partenaires financiers selon leur règlement en vigueur (Fonds vert, Plan 5Rhône, ...)
- APPROUVE la convention de partenariat 2024 « Mise en œuvre du programme d'animations climat-énergie » avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07 ;
- APPROUVE le versement de subventions maximum de 4 200 € à l'ADIL de la Drôme et de 4 200 € à l'ALEC 07
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président

Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT

Le 1^{er} vice-président

Xavier ANGELI



